

**PORANT COMPOSITION DU JURY DU SECOND GROUPE D'ÉPREUVE PERMETTANT
L'ACCÈS AUX FORMATIONS DE MÉDECINE, DE PHARMACIE, D'ODONTOLOGIE ET DE MAÏEUTIQUE (PASS)**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu la Loi du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu le Décret du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury de second groupe d'épreuve permettant l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (PASS) de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie et d'Odontologie, comme suit :

Membres du jury :

Isabelle RANCHON-COLE, Président du jury, PU, UFR de Pharmacie
Olivier CHAVIGNON, Vice-président du jury, PU, UFR de Pharmacie

Frédéric ABRIAT, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins

Thierry AUDIN, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Chantal AUDUC, PAST, UFR d'Odontologie

Pascal AUROY, PU-PH, UFR d'Odontologie

Félix AUTISSIER, Membre URPS, Chirurgien-Dentiste

Chloé BARASINSKI, MCU, UFR de Médecine

Marion BESSADET, MCU, UFR d'Odontologie

Mylène BLASCO-DULBECCO, PU, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines

Bruno BORDAS, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Céline BOURG, Membre du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes

Damien BOUVIER, PU-PH, UFR de Médecine

Candice CATILLON-ROUSSEAUX, Membre URPS, Pharmaciens-Biologiste

Thierry CHATENET, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins

Marie-Ange CIVIALE, MCU, UFR de Pharmacie

Frédéric CLAMENS NANNI, PRAG, UFR de Biologie

Gilles CLEMENT, Membre extérieur, Médecin

Arnaud DESCLOS DE LA FONCHAIS, Membre URPS, Chirurgien-Dentiste

Chloé DESMARTIN, Membre du Conseil de l'Ordre des Sage-femmes
Mathilde DUBOST, Membre extérieur, Sage-femme
Julie DUCLOS, Membre extérieur, Sage-femme
Thierry EYMARD, PRAG, INSPE
Jean-Marc GARCIER, PU-PH, UFR de Médecine
Julie GONY, Membre extérieur, Sage-femme
Bernard GOUNEL, Membre du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes
Christelle GREMEAU-RICHARD, MCU-PH, UFR d'Odontologie
Frédéric HONORE, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens
Françoise LE BORGNE, MCU, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines
Delphine MERLE, Membre extérieur, Sage-femme
Lénaïc MONCONDUIT, MCU, UFR d'Odontologie
François NORMAND, Membre extérieur, Chirurgien-dentiste
Philippe OSSEDAT, Membre extérieur, Pharmacien
Françoise PEYRARD, Membre UCA, UFR LCSH
Blaise PICHON, Membre UCA, UFR LCSH
Valérie ROGER, PU-PH, UFR d'Odontologie
Michel SABLONNIERE, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins
Catherine THOMAS, Membre URPS, Médecin
Juliette THOMAZET, Membre extérieur, Sage-femme
Natalie TOURLONIAS, Membre extérieur, Pharmacien
Marjolaine VALLIN, PRAG, Centre Fleura UCA
Nicolas VERDIER, Membre extérieur, Pharmacien
Guillaume VERGNAUD, MCF, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines
Eric WERSINGER, MCU, UFR de Pharmacie

Article 2 :

L'arrêté 2025- 341 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Par délégation
Aurélie GROSCLAUDE


Aurélie GROSCLAUDE

Le 24 juillet 2025

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.